



NEWSLETTER

| Septembre 20

JM+ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

Mesdames, Messieurs,
Chères amies, chers amis du programme Jeunesse et Musique,

Cette nouvelle newsletter vous informe au sujet de l'avancement et des activités du programme J+M au troisième trimestre 2020. Nous vous prions une fois de plus de la transmettre à toutes les personnes intéressées. Cette newsletter est également disponible sur le site du programme :
www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

Avec nos meilleures salutations,
La direction du programme Jeunesse et Musique

Sommaire

Faits & chiffres	2
Mise en service de la base de données J+M	2
Formation continue J+M	3

FAITS & CHIFFRES

À ce jour, 12 modules de base ont déjà pu être organisés en 2020. Tout comme les journées de formation continue J+M, les modules de base proposés par l'organe d'exécution se dérouleront jusqu'à nouvel ordre par vidéoconférence. Ce nouveau mode de fonctionnement a été très bien accueilli par les participants l'ayant déjà testé. Après une période de pause due au coronavirus, les modules de musique et de pédagogie pourront eux aussi reprendre à l'automne/hiver 2020. La situation sanitaire a par ailleurs entraîné l'annulation d'un grand nombre de cours et camps durant les six derniers mois. Le programme a couvert les frais engendrés lorsque cela était demandé. Malgré l'incertitude qui persiste, les nouvelles demandes de contribution continuent d'arriver.

Afin de faciliter l'accès des enfants et des jeunes aux diverses offres musicales, les **cours d'initiation** peuvent également être reconnus comme des offres J+M à condition...

- que leur contenu et leurs objectifs correspondent à ceux d'une offre d'essai,
- que l'offre ait une durée limitée pour les participants (généralement une seule séance),
- qu'ils regroupent en permanence au moins 5 enfants ou jeunes (la composition du groupe peut cependant varier, p. ex. avec des changements de participants).

Les règles relatives aux cours J+M doivent également être respectées.

Depuis le lancement du programme

- **1 036 monitrices et moniteurs J+M** ont été certifiés

- Plus de **2 400 demandes de contribution** ont été déposées pour des cours et camps J+M

- Plus de **47 000 enfants et jeunes** ont déjà pris part à une offre J+M

Le **rapport** relatif au programme J+M pour la période 2016-2020 est disponible sur le site du programme.

MISE EN SERVICE DE LA BASE DE DONNÉES J+M

Le programme travaille à l'élaboration de sa base de données individuelle depuis plus de deux ans. Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous annoncer que celle-ci est entrée en service au cours du mois d'août 2020.

Le nouveau portail J+M constitue un premier pas vers une solution informatique liée à une base de données, dans laquelle les candidates/candidats et monitrices/moniteurs J+M pourront non seulement gérer leurs données personnelles, leur formation et leur formation continue, mais aussi, à terme, soumettre des demandes de contribution pour des cours et des camps. Il est accessible à l'adresse suivante : www.jm.bak.admin.ch.

Dans le futur, le portail permettra également aux professionnels et organisations partenaires de J+M de mener à bien la plupart des processus qui les concernent (examen des demandes d'admission, développement de modules, gestion des inscriptions aux formations, assurance-qualité) dans un seul et même outil.

Le développement de cette nouvelle solution informatique se divise en différentes étapes. **La base de données facilite d'ores et déjà les processus suivants :**

- Admission en tant que monitrice/moniteur J+M
- Formation de monitrice/moniteur J+M et certification
- Formation continue des monitrices/moniteurs J+M

- Développement d'une offre de formation continue
- Reconnaissance d'une offre de formation continue
- Mise en œuvre d'une formation continue

Les processus relatifs à la gestion des modules de formation musicale et pédagogique et des demandes de soutien pour les cours et les camps seront intégrés lors de la prochaine étape — vraisemblablement en 2021. D'ici là, les demandes de contribution pour les cours et les camps doivent continuer à être soumises sur la plateforme pour les contributions de soutien de l'OFC : www.gate.bak.admin.ch.

Les candidates et candidats intéressés peuvent dès à présent soumettre leur demande d'admission au programme via le nouveau [portail J+M](#). Pour ce faire, ils doivent d'abord s'inscrire afin d'obtenir un compte et un identifiant (BAK-ID) personnels. Ils pourront ensuite se servir de leur compte pour soumettre leur demande d'admission et, par la suite, gérer leur formation dans le cadre du programme J+M.

FORMATION CONTINUE J+M

Comme déjà annoncé dans notre dernière newsletter, une grande partie de la formation continue J+M peut désormais être gérée directement dans le portail du programme :

- Les monitrices et moniteurs peuvent s'inscrire aux journées de formation continue J+M et trouver d'autres offres dans les listes de cours publiées sur le portail.
- Après la journée de formation continue J+M, les monitrices et moniteurs peuvent télécharger sur leur compte les attestations confirmant leur participation à d'autres formations continues. Les personnes concernées trouveront une zone ad hoc dans leur compte personnel J+M et seront invitées par e-mail à procéder au téléchargement.
- Les organisations partenaires de J+M peuvent désormais gérer le développement et la reconnaissance de leurs modules de formation continue et en annoncer la mise en œuvre directement dans le portail J+M.

La formation continue J+M en bref

Conformément aux articles 6 et 7 du régime d'encouragement relatif au programme « Jeunesse et Musique », les monitrices et moniteurs J+M ont l'obligation de suivre une formation continue tous les trois ans.

La formation continue J+M repose sur les trois piliers suivants :

- Une **journée de formation continue J+M** sur des thèmes interdisciplinaires et avec des plateformes d'échange proposée par l'OFC et organisée et dirigée par l'organe d'exécution (cette journée doit obligatoirement être suivie).
- Des **formations continues** spécifiques à une discipline musicale ou interdisciplinaires **proposées par les organisations partenaires de J+M** et reconnues par l'organe d'exécution comme faisant partie de l'offre J+M.
- Les **formations continues suivies de manière individuelle** par les monitrices et moniteurs J+M. Ces formations peuvent être comptabilisées comme des formations continues J+M si elles remplissent les conditions fixées dans le concept de formation continue du programme. (Les thèmes reconnus dans le cadre de la formation continue sont : « compétences musicales et artistiques », « compétences pédagogiques et didactiques », « organisation de projet axée sur J+M » et « psychologie et société ».)

Conformément au concept de formation continue, les monitrices et moniteurs J+M sont tenus de suivre **2 jours** de formation continue **dans un intervalle de trois ans**.

- On considère qu'un jour a été accompli lorsque 6 heures de formation continue ont été suivies ; si la personne participe à plusieurs formations de plus courte durée, il est possible de cumuler les heures effectuées dans le cadre de ces dernières.
- L'un des 2 jours de formation se déroule obligatoirement dans le cadre d'une journée de formation continue J+M ; les 6 heures restantes sont suivies selon le libre choix des monitrices et moniteurs.

- Le concept de formation continue détaillé est disponible sur la page dédiée à la [formation continue](#) du site web du programme (dans la section « documents »).

Formations continues J+M proposées par les organisations partenaires du programme

Afin de pouvoir soumettre des demandes concernant des modules de formation continue J+M, les prestataires doivent d'abord s'inscrire sur le [portail J+M](#). Lors de leur inscription, ils obtiennent un compte personnel J+M et un BAK-ID, qui leur permettent ensuite d'annoncer des modules de formation continue en saisissant une demande depuis leur compte (demande pour la reconnaissance d'un module J+M existant ou pour le développement d'un nouveau module). Ces demandes sont examinées par l'organe d'exécution du programme. Une fois l'approbation de ce dernier reçue, il devient possible de demander la mise en œuvre du module concerné ou de procéder à son développement.



CONTACT

L'organe d'exécution répond volontiers à toute question concernant le programme J+M :

Programme J+M, c/o Res Publica Consulting AG,
Helvetiastrasse 7, 3005 Berne | tél. +41 31 521 46 02

jugend-und-musik@rpconsulting.ch
www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique